

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE L'ANCOLIE

Description du bien loué

Logement L'Ancolie d'une superficie intérieure totale de 320 m2, situé 205 avenue de l'Eglise à HUEZ 38750 :

- Rez-de-chaussée : local à ski, snowboard et vélo avec des sèches-chaussures, un coin fitness (2 vélos à disposition) et des toilettes.
- 1^{er} étage : entrée, espace de travail avec ordinateur, salon avec bar (réfrigérateur), 1 chambre pour 2 personnes avec une salle de bain complète, un espace détente avec un spa et un sauna, une salle d'eau à proximité et un espace buanderie avec lave-linge et sèche-linge.
- 2^{ème} étage : cuisine toute équipée (évier, plaque induction, hotte, four, micro-ondes + petit électroménager) prolongée d'un cellier avec lave-vaisselle, congélateur et réfrigérateur, grande salle à manger, 1 chambre pour 2 personnes avec une salle d'eau complète (les toilettes étant séparées) et 1 chambre avec mezzanine pouvant accueillir 3 personnes maximum avec une salle d'eau complète (les toilettes étant séparées)
- 3^{ème} étage : 4 chambres de 2 personnes avec chacune une salle d'eau complète.

Ce bien est loué à usage de vacances.

Heure d'arrivée : l'après-midi à partir de 17h30 (toute arrivée plus tôt est impossible).

Heure de départ : le matin entre 8h et 10h (après l'état des lieux qui a lieu au plus tard à 9h45).

Conditions d'annulation

- **De la réservation à plus de 2 mois avant la prise d'effet du bail, en cas d'annulation, l'acompte de 30% restera acquis pour le bailleur.**
- **De 2 mois à plus d'1 mois avant la prise d'effet du bail, en cas d'annulation, 70 % du montant total du séjour seront à régler.**
- **A compter d'un mois avant la prise d'effet du bail, en cas d'annulation, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, c'est-à-dire 100% du séjour.**
- **Pour toute maladie (Covid compris), les conditions d'annulation s'appliquent. Nous vous suggérons éventuellement de prendre une assurance annulation auprès de votre assureur.**

Obligations du preneur

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué, du mobilier et des équipements suivants la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive. La responsabilité du preneur pour dommages, résultant d'un comportement fautif n'est pas limitée au montant de la caution.
- **Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra dans un état correct, malgré les frais de ménage de fin de séjour inclus.**
- Le ménage inclus comprend la préparation de tous les lits avec du linge propre, le nettoyage de tous les sanitaires de toutes les salles de bain, le nettoyage des sols, le nettoyage du jacuzzi avec changement de l'eau, la poussière... **Sont exclus du ménage de fin de séjour inclus : le nettoyage de la cuisine (sol à laisser correct), de son électroménager et de tout le matériel de la cuisine (couverts, vaisselles, casseroles...), le nettoyage de la table de la salle à manger et du bar, l'enlèvement de toutes les ordures ménagères, emballages, bouteilles en verre... qui restent à la charge du locataire.** Tout manquement au nettoyage de la cuisine et de tout ce qui s'y rattache ainsi que le non enlèvement des ordures entraîneront des frais supplémentaires (en fonction du temps passé) déduits de la caution.
- Le Preneur devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins.
- Tous les jeux de balles, de ballons (ou similaires) ne sont pas autorisés à l'intérieur.
- Toute soirée ou fête n'est pas autorisée.
- Le Preneur s'engage à laisser les alèses de protection sur tous les matelas des lits et à ne pas déplacer le mobilier.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et de dégradations dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, qui est de 15 personnes (enfants compris).
- Le logement est non-fumeur. En cas de non-respect de cette clause et de problème d'odeur de tabac lors de la restitution du bien loué, des frais supplémentaires pourront être retenus sur la caution, pour y remédier et dans le cas où nous serions obligés de faire une remise aux locataires suivants en raison de problème d'odeur de tabac.
- Nos amis les animaux ne sont pas admis dans le logement.
- Il est strictement interdit de pénétrer dans les étages de la maison (sauf dans le local à ski et à vélo) avec des chaussures de ski, de snowboard ou de vélo et d'y stocker son matériel. Un local sécurisé est prévu à cet effet.

- **Le Preneur s'engage à respecter toutes les consignes nécessaires à la bonne utilisation du spa, à surveiller enfants et adolescents dans le spa.**

Vous n'êtes pas autorisés à vider le spa et à le remplir à nouveau, sous peine de le détériorer. L'eau du spa étant nouvelle et propre lors de votre arrivée, si cette dernière devait être changée, avec ajout de tous les produits associés, en cours de séjour, un forfait de 150 € TTC sera facturé ou retenu sur la caution. Lors du départ, si l'eau était grasse, suite au non-respect des règles d'utilisation du jacuzzi, un supplément de 100 € TTC sera retenu sur la caution.

- Les locaux sont loués avec tout le matériel de cuisine et le petit et gros électroménager, meubles, lits, alèses, couettes, tout le linge de lits, courtes pointes, chemins de lits, coussins décoratifs, oreillers, linges de toilette, tables de nuit, chaises, tables, fauteuils, lampes, télévisions, ordinateur, objets décoratifs... S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant sera en droit de réclamer au preneur après vérification la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés (y compris le linge définitivement taché) et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de location, le prix du nettoyage de couettes, coussins, chemins de lit, rideaux..., une indemnité pour les détériorations de toute nature etc...
- En cas de mur, plafond, sol abîmé ou taché, il peut être possible selon la nature des matériaux que l'artisan soit obligé de refaire tout le mur, le plafond ou le sol. S'il est impossible de réparer correctement localement, la totalité des travaux de remise en état sera facturée.
- **Le Preneur s'engage à avoir une garantie villégiature dans son contrat multirisque habitation (ou autre contrat d'assurance) pour le bien occupé temporairement durant la période louée. Le locataire a l'obligation de signaler dans les 24h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances et accessoires.**
- Le dépôt de garantie sera une (2, 3 ou 4) empreinte(s) de carte bancaire faite(s) le jour de l'arrivée. Elle sera annulée dans les 2 semaines qui suivent la fin du séjour, sauf en cas de retenue (le temps d'avoir les devis et les prix). Pour se faire régler ce qui est abîmé ou cassé, l'EURL YVOTEL pourra prélever sur la caution la somme correspondante aux réparations, rachats... sans autorisation préalable. Des justificatifs (factures, devis ou autres) seront transmis dès que possible.
- En cas de suspicion de fuite d'eau, d'incendie ou d'un autre problème pouvant être grave, le Preneur ne pourra s'opposer au fait que le propriétaire ou son représentant rentre dans les locaux pour intervenir et résoudre le problème. Si une intervention est nécessaire pour résoudre un problème technique (comme par exemple un problème de plomberie, d'électricité, de wifi ou autre...), le Preneur ne pourra pas s'opposer à l'intervention d'un technicien, après avoir été prévenu au préalable du moment de l'intervention.
- **Le Preneur s'engage à signer l'état des lieux, ainsi que l'inventaire à son arrivée et à son départ.** En cas d'absence du locataire, l'état des lieux d'entrée ou de sortie et l'inventaire (envoyés par mail) réalisés par le Bailleur seront valables et non contestables. **Pour éviter tout litige, des photos des différentes pièces et de certains éléments sont prises juste avant votre arrivée.**

Tout élément non conforme à l'état des lieux doit être signalé dans les 24h suivant votre arrivée.

Toute réservation implique l'acceptation de ces conditions générales de location.